



FICHE D'INSCRIPTION 2016/2017 VGA TAÏ CHI CHAN / QI GONG

GROUPE

(réservé à
l'administration)

INFORMATION ADHÉRENT				<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} inscription	<input type="checkbox"/> Réinscription
NOM				PRÉNOM	
SEXE	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE					
PORTABLE			EMAIL		
N° LICENCE FEDERALE				N° ADHÉRENT VGA	

PERSONNES À PRÉVENIR				
NOM			NOM	
PRÉNOM			PRÉNOM	
LIEN DE PARENTÉ			LIEN DE PARENTÉ	
PORTABLE			PORTABLE	

GROUPE/ACTIVITÉ (<i>voir au dos</i>)				
Groupe/activité choisi(e)			Jour et heure	
Montant de l'adhésion (<i>inclus : part section, part VGA omnisports, licence et assurance</i>)				
Dédution éventuelle (<i>réinscription, inscription d'une 2^{ème}/3^{ème} personne du foyer</i>)				
Autre déduction				
MONTANT TOTAL À RÉGLER				

MODE DE PAIEMENT (le règlement doit être COMPLET à l'inscription).	
<input type="checkbox"/> Chèque(s) à l'ordre de la « VGA TAI CHI CHUAN » (3 au maximum)	
<i>Nom de l'émetteur si différent du nom de l'adhérent</i>	
<i>Montant 1</i>	
<i>Montant 2</i>	
<i>Montant 3</i>	
<input type="checkbox"/> Espèces	
<input type="checkbox"/> Chèques vacances ANCV	
<input type="checkbox"/> Coupons sport ANCV	
<input type="checkbox"/> Chèque TOUS EN CLUB 30 € (dispositif d'aide de l'Etat) (<i>bénéficiaire de l'ARS, de l'AAEH ou de l'AAH, nombre de chèques limité, à récupérer après l'inscription, dès le lundi 05/09/2016, au siège de la VGA Saint-Maur, 8 av du Nord, sur présentation d'un justificatif d'inscription 2016/2017 et de la copie de l'attestation de paiement de septembre 2016 de la CAF</i>)	
<input type="checkbox"/> Coupon d'aide à la pratique sportive 60 € (dispositif d'aide de la ville de Saint-Maur) (<i>Saint-Maurien bénéficiaire de l'ARS, de l'AAEH ou de l'AAH, à récupérer après l'inscription, au Service des Sports de la ville de St-Maur, 2 bis av. de Neptune, sur présentation d'un justificatif d'inscription 2016/2017, de la copie de l'attestation de paiement de septembre 2016 de la CAF, et d'un justificatif de domicile</i>)	
<input type="checkbox"/> Forfait Loisir Jeunes de la CAF (dispositif d'aide de la CAF) (<i>sous conditions</i>)	
<i>Si vous souhaitez obtenir une attestation d'inscription, merci de cocher la case ci-contre.</i>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

responsable légal de

- Autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition, et cela sous ma responsabilité.
- Autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière ou dans un bus afin d'effectuer les déplacements nécessités par l'activité du club.

Oui

Non

Oui

Non

CONTROLE ANTI-DOPAGE

J'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères, échantillon urinaire) lors d'un contrôle antidopage sur moi-même ou mon enfant. *(L'absence d'autorisation ou le refus, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à l'égard de l'adhérent).*

Oui

Non

INFORMATIONS

- En vous inscrivant (ou votre enfant) à la VGA Saint-Maur, vous vous engagez à prendre connaissance et à respecter les statuts et le règlement intérieur de la VGA Saint-Maur Omnisports et de la section (document disponible sur le site www.vga-fr.org)
- Conformément à la loi, la VGA Saint-Maur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et de celle de tous ses adhérents.
- Par mon adhésion, je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance individuelle accident supplémentaire (les documents sont téléchargeables sur le site www.vga-fr.org).
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n°78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès de la VGA Saint-Maur.
- J'autorise la VGA Saint-Maur à prendre des photos et à filmer mon enfant ou moi-même à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquels je/il participe, et autorise les publications dans tous les supports de communication de la VGA Saint-Maur.
- En cas de besoin, la VGA Saint-Maur contactera les services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
- **Nous rappelons aux parents que, pour des raisons évidentes de sécurité, ils doivent impérativement s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.**
- **Nous vous informons qu'il est souhaitable de communiquer à la section en début de saison, toute information, notamment d'ordre médical, concernant votre enfant ou vous-même, pouvant affecter la pratique de l'activité.**

DOCUMENTS À FOURNIR

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie, **de moins de 3 mois**
Aucun adhérent ne sera admis sur le lieu de pratique sans certificat médical à jour au moment de l'inscription.

2 photos

TARIFS

Taï Chi Chen (mardi et samedi)	Taï Chi Yang (dimanche)	Qi Gong	Total à payer
300 € <input type="checkbox"/>	235 € <input type="checkbox"/>	Mardi : 235 € <input type="checkbox"/>	
+ Qi Gong : 450 € <input type="checkbox"/>	+ Qi Gong : 385 € <input type="checkbox"/>	Jeudi : 235 € <input type="checkbox"/>	
		Mardi et jeudi : 315 € <input type="checkbox"/>	
		Les 3 cours : 385 € <input type="checkbox"/>	

DATE

SIGNATURE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement fera l'objet d'un courrier dans un délai d'un mois suivant l'arrêt et sera soumise au bureau de la section qui étudiera les pièces justificatives fournies au dossier, et qui accordera ou non le remboursement. Les justificatifs suivants seront demandés :

- maladie/accident : certificat médical
- déménagement : attestation de lieu de nouvelle résidence

Des frais de dossier du montant de l'adhésion à la VGA Omnisports, de la licence et de l'assurance seront retranchés ainsi qu'un forfait correspondant au nombre de séances/mois d'activité effectuée.

Aucune demande de remboursement pour un autre motif ne pourra être étudiée si elle intervient postérieurement à la confirmation de l'inscription.